

Appel aux lettres d'intention Hotspot de Biodiversité du Bassin Méditerranéen

Grandes subventions

Pays éligibles :	Libye, Maroc, Tunisie
Date d'ouverture :	Mercredi 23 septembre 2020
Date de clôture :	Vendredi 30 octobre 2020
Budget :	20 000 \$ US à 250 000 \$ US
Calendrier du projet :	Les projets démarreront au plus tôt le 1er mars 2021 et devront être terminés au 30 juin 2022.

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe de mise en œuvre régionale (RIT) pour le hotspot, sollicitent des propositions sous forme de lettres d'intention (LdI) pour des grandes subventions à destination d'organisations non gouvernementales, de groupes communautaires, d'entreprises privées, d'universités et d'autres organisations de la société civile (OSC). Les candidats sont invités à lire ce document dans son intégralité et à soumettre leurs lettres d'intention dans le cadre de cet appel.

CONTEXTE

Le [Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental du CEPF est de permettre à la société civile de s'engager dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot de la biodiversité du Bassin Méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot au monde et le plus grand des cinq régions au climat méditerranéen du monde. L'investissement du CEPF en Méditerranée a été formulé à travers un processus participatif qui a impliqué la société civile, les bailleurs et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est illustrée à travers le [Profil d'écosystème](#) (PDF - 16 Mo). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, réparties en priorités d'investissement décrivant les types d'activités éligibles au financement du CEPF.

ORGANISATIONS ÉLIGIBLES

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle)

Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur : [site web du CEPF](#).

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Cet appel à projets est limité aux activités et aux sites décrits ci-dessous.

Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour la direction stratégique et les pays suivants :

1) Direction stratégique 1. Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la **biodiversité dans les zones côtières**

Pays : Lybie et Tunisie

- Les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) littorales et éligibles sont présentes dans le tableau ci-dessous

Pays	Code de la ZCB	Nom de la ZCB
Tunisie	TUN03	Archipel de Zembra
Tunisie	TUN07	Îles Kuriat
Tunisie	TUN32	Golfe de Boughrara
Tunisie	TUN61	Sebkhet Sejoumi
Tunisie	TUN29	Îles Kerkennah
Tunisie	TUN30	Îles Kneïss
Tunisie	TUN32	Île de Djerba
Libye	LBY06	Farwa
Libye	LBY11	Karabolli
Libye	Autres sites littoraux*	

* Pour la Libye, compte-tenu de la situation actuelle en matière de sécurité, des lacunes dans les connaissances et des besoins de conservation, le CEPF pourrait envisager des projets en dehors des ZCB prioritaires, à condition que le candidat démontre les impacts sur la biodiversité marine.

Pour cet appel, le CEPF ne retiendra que les propositions suivant la **Priorité d'Investissement 1.2** : "Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires". En particulier, le CEPF entend soutenir des projets qui visent à :

- Soutenir les meilleures pratiques pour la pêche artisanale (en particulier, renforcer les pratiques de pêche durables, réduire les prises accessoires et créer des synergies avec les aires marines protégées)
- Mobiliser le secteur privé local pour soutenir les pratiques respectueuses de la biodiversité, soutenir les petites entreprises dans l'écotourisme, la pêche locale, la valorisation des produits locaux (poissons, coquillages, produits alimentaires), les agriculteurs locaux ou les coopératives etc.
- Mobiliser les grandes industries du secteur privé (national ou international) pour soutenir les initiatives locales en faveur de la conservation de la biodiversité marine / côtière au niveau local, à travers des initiatives de partenariat, la mise en place d'initiatives de fonds de financement coopératifs, etc.

En outre, le CEPF pourra soutenir des activités visant à :

- Améliorer les connaissances et le suivi (monitoring), en particulier dans les zones où cela est considéré comme un facteur limitant pour la mise en place d'actions de

conservation, comme en Libye.

v) Améliorer la gestion des sites, ce qui peut inclure le lancement d'initiatives pour la cogestion, ou la préparation/mise à jour de documents stratégiques tels que les plans de gestion.

Si les candidats peuvent démontrer qu'il existe une initiative existante, émanant du gouvernement ou des autorités locales, pour la planification territoriale, l'aménagement du territoire, la planification de la gestion des zones côtières ou la planification des pêches, les candidats peuvent soumettre leurs propositions au titre de la **Priorité d'Investissement 1.3** « *Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion du littoral, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement* » pour un travail de plaidoyer en faveur d'une meilleure intégration de la conservation de la biodiversité dans les exercices de planification.

2) Direction stratégique 2. Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la **biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce**.

Pays : Maroc

Près d'un tiers des espèces en danger critique d'extinction vivant au sein du hotspot sont des animaux et des plantes d'eau douce. Le besoin d'eau douce pour la consommation humaine et agricole constitue l'une des meilleures raisons d'opter pour la gestion durable des ressources naturelles. Pourtant, les écosystèmes d'eau douce du hotspot ne sont que très peu représentés dans les réseaux d'aires protégées au niveau national ; ils sont sous pression en raison d'un usage excessif et de la pollution, et les espèces qui y vivent souffrent de la surexploitation et de perturbations. Le changement climatique va probablement encore aggraver ces problèmes.

Il y a eu des améliorations significatives dans l'identification et la définition des Zones Clés pour la Biodiversité d'eau douce (ZCB) dans le hotspot, et des espèces menacées qu'elles abritent. Un certain nombre de zones de gestion des bassins hydrographique (ZGBH) ont également été identifiées et prennent en compte la connectivité hydrologique et les menaces en dehors des frontières des ZCB, afin d'améliorer les actions de gestion. Certaines ZCB d'eau douce sont identiques aux ZGBH, et d'autres sont situées à l'intérieure de ces ZGBH.

- Les Zones de Gestion des Bassins Hydrologiques éligibles sont présentées dans le tableau ci-dessous

Pays	Zone de Gestion des Bassins Hydrologiques
Maroc	Oued El Abid
Maroc	Oued Arhreme
Maroc	Oum-Er-Rbia central - Beni Mellal
Maroc	Oued Bouregreg
Maroc	Sehb El Majnoute
Maroc	Bassin de Tifnout
Maroc	Oum-Er-Rbia supérieur

Les trois Priorités d'Investissement éligibles pour l'appel dans le cadre de cette Direction Stratégique sont :

- 2.1: Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce.
- 2.2: Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux.
- 2.3: Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires.

L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- Pour tous les projets de conservation basés sur un site (IP 2.2), les candidats doivent se concentrer sur les ZCB d'eau douce ou démontrer que le ou les sites hébergent des espèces d'eau douce menacées, enregistrées sous la Liste rouge de l'UICN, ou des espèces qui ne sont connues d'aucun autre site (« endémiques du site »).
- Pour les projets de plaidoyer (IP 2.3), la priorité sera donnée aux projets collaboratifs associant organisations civiles, organismes publics et parapublics, centres de recherche etc. (sachant que les entités publiques et parapubliques ne peuvent pas bénéficier directement des fonds du CEPF). Les organisations internationales peuvent postuler mais doivent démontrer leur collaboration avec les organisations marocaines et garantir des avantages durables aux partenaires nationaux.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les demandes (LOI) peuvent être soumises en anglais ou en français.

Toutes les demandes doivent être soumises sur le site Web de ConservationGrants, via [ce lien](#).

Le CEPF n'acceptera pas les lettres d'intention par e-mail ou par tout autre moyen. Vous recevrez un accusé de réception du CEPF confirmant que votre soumission via ConservationGrants a bien été reçue.

Il s'agit d'un nouveau système en ligne, donc pour les candidats du CEPF ou les bénéficiaires qui ont postulé à la phase 1 (2012-2017), veuillez noter que le système Grant Writer / GEM n'est plus utilisé et que vous devrez créer un nouveau compte sur ConservationGrants pour postuler. Créez un nouveau compte en cliquant sur le bouton bleu «Nouvel utilisateur?» en lien sous la zone "Connexion". Les utilisateurs utilisant déjà ConservationGrants peuvent utiliser les mêmes informations de connexion et créer une nouvelle lettre d'intention.

Les questions concernant la création de compte ou les problèmes d'utilisation de ConservationGrants doivent être envoyées par courrier électronique à conservationgrants@conservation.org

Le processus d'examen de la lettre d'intention prendra environ 8 semaines à compter de la date limite. Le comité d'examen sélectionnera les lettres d'intention répondant le plus aux critères d'éligibilité des sections 5 et 6. Tous les candidats recevront une réponse du CEPF après l'examen de leur projet.

Les demandes qui passeront à la deuxième étape seront ensuite étoffées en une proposition complète sur la plateforme ConservationGrants. Les propositions complètes qui reçoivent une évaluation positive mèneront à l'octroi d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'hôte du Secrétariat du CEPF, et l'institution du candidat (le «bénéficiaire»). Les subventions seront libellées en dollar américain (US) et les accords de subvention seront en anglais.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème : [Anglais](#)
- Profil d'Ecosystème – résumé technique : [Anglais](#), [Arabe](#), [Français](#)

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin.

Le CEPF s'est engagé à intégrer le genre. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui prennent en compte les questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils sur le genre](#), PDF - 359 KB) et comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#), PDF - 352 KB). Visitez la page Web du [CEPF et du genre](#) (en anglais) pour en savoir plus sur la façon dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient. L'intégration du genre dans votre projet sera un facteur d'évaluation.

Aide et ressources (attention, principalement en anglais) :

- [Éligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [Le CEPF et le genre](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACTS

Avant de présenter une demande, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et d'éligibilité avec le responsable de programme correspondants à leurs régions :

- Responsable de programme pour l'Afrique du Nord, Awatef Abiadh :
awatef.abiadh@lpo.fr

Dans le cas où le Responsable de programme n'est pas disponible, les candidats peuvent contacter :

- Directeur des subventions du bassin méditerranéen, Pierre Carret :
pcarret@cepf.net
- Chef d'équipe régional du Bassin Méditerranéen, Maaïke Manten :
maaïke.manten@birdlife.org